



Conseil métropolitain du 16 décembre 2024

« Malgré les incertitudes, protéger et avancer »

Sommaire

LA METROPOLE ET L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) S'ENGAGENT POUR LA REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS.....	3
MIXITE SOCIALE : LA METROPOLE EXPERIMENTE UNE PRIME DE MINORATION DES LOYERS DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS 10 COMMUNES.....	5
LA METROPOLE ADOPTE UNE STRATEGIE DE TRANSITION ECONOMIQUE ALLIANT SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ET TRANSITION SOCIAL-ECOLOGIQUE	6
LA METROPOLE LANCE UN APPEL A PROJETS POUR LA CREATION D'UN LIEU DE VIE CULTUREL ET POLYVALENT SUR LE SITE DU TRIANGLE BETHENCOURT	7
LA METROPOLE S'ENGAGE A HAUTEUR DE 280 000 € POUR LA RESTAURATION ET LA REHABILITATION DE LA SYNAGOGUE D'ELBEUF.....	8
SOLIDARITE INTERCOMMUNALE : LA METROPOLE ACCOMPAGNE FINANCIEREMENT LES PROJETS PORTES PAR LES COMMUNES A HAUTEUR D'ENVIRON 6,2 MILLIONS D'EUROS....	9

Conseil métropolitain du 16 décembre 2024
« Malgré les incertitudes, protéger et avancer »

La Métropole Rouen Normandie engage ce lundi 16 décembre 2024 une série de mesures importantes pour la transition social-écologique : nouvel engagement avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour la réhabilitation énergétique des logements, expérimentation dans 10 communes du territoire d'une prime pour la minoration des loyers de logements sociaux, en lien avec les bailleurs, adoption d'une Stratégie de transition économique à l'échelle métropolitaine, laquelle allie soutien au développement et transition social-écologique... La Métropole lance un appel à projets pour la création d'un lieu de vie culturel et polyvalent sur le site du triangle Béthencourt, et s'engage par ailleurs à hauteur de 280 000 € pour la restauration et la réhabilitation de la Synagogue d'Elbeuf. Au titre de la solidarité intercommunale et pour un développement harmonieux du territoire, 6,2 millions d'euros sont déployés pour des projets structurants portés par les communes. Malgré les incertitudes liées notamment au contexte national, la Métropole fait bloc pour protéger les habitants du territoire.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « En plus de son budget pour l'année 2025, la Métropole adopte ce jour de nombreuses actions pour le territoire.

Nous mettons en œuvre un Pacte territorial avec l'Agence nationale de l'habitat en faveur de la réhabilitation énergétique des logements. L'objectif est de lutter contre les passoires thermiques, et d'accompagner les familles qui s'engagent dans un projet de rénovation. Pour favoriser la mixité sociale et faciliter l'accès au logement, une prime va être expérimentée dans 10 communes de la métropole, en lien avec les bailleurs sociaux, pour minorer les loyers. Un véritable coup de pouce à destination des familles !

Pour le développement économique et notre attractivité, nous engageons une Stratégie de transition économique, alliant soutien au développement et prise en compte de la justice sociale et climatique. Un appel à projets est par ailleurs lancé pour la création d'un lieu de vie inédit, culturel et polyvalent sur le site du triangle Béthencourt. Aux portes du quartier Flaubert et du parc-canal Camille Claudel, nous souhaitons faire de ce lieu un véritable phare, vibrant de culture et de rencontres, sur la rive gauche. 280 000 € sont engagés au titre du FACIL Culture, nouveau dispositif métropolitain, pour la restauration et la réhabilitation de la Synagogue d'Elbeuf. C'était un engagement fort que nous tenons aujourd'hui.

6,2 millions d'euros sont enfin mobilisés dans le cadre de la solidarité intercommunale pour permettre la réalisation de projets structurants portés par les communes du territoire. Construction d'un groupe scolaire, réfection et entretien de bâtiments et d'équipements communaux, renaturation des cours d'écoles, travaux de voirie et d'espaces publics, acquisition de caméras de vidéoprotection... C'est utile et c'est concret.

Malgré les incertitudes liées au contexte national, les errances et offensives budgétaires des gouvernements successifs, la Métropole absorbe les chocs. Elle peut le faire grâce à des finances saines et parfaitement gérées. Cela nous permet de maintenir notre cap : accompagner, protéger et soutenir les habitants de nos 71 communes ».

La Métropole et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) s'engagent pour la réhabilitation énergétique des logements

Les actions déployées par la Métropole depuis 2020 sont nombreuses, aussi bien au titre de sa politique de l'habitat qu'au titre de sa politique énergétique et ont permis d'avancer tant sur les objectifs définis dans le Programme Local de l'Habitat que dans le Plan Climat Air Énergie Territorial. Néanmoins, divers obstacles demeurent qui constituent autant de freins à une massification de la rénovation énergétique de l'habitat, notamment :

- Le cloisonnement des thématiques énergies, autonomie, et lutte contre l'habitat dégradé et indigne dans le dispositif d'accompagnement ne permet pas une prise en charge simple et lisible sur le territoire ;
- Le manque de communication massive, de mobilisation des tissus professionnels, de structuration et de coordination des actions des différents échelons territoriaux constitue un frein à la massification des projets d'autonomie et de lutte contre l'habitat dégradé et indigne ;
- Le coût de prestation pour les particuliers de l'accompagnement « Mon Accompagnateur Renov' » pour accéder aux aides « Ma Prime Renov' » (MPR) Parcours Accompagné. Bien que les particuliers soient remboursés totalement ou partiellement en fonction de leurs revenus, l'avance de ces frais ou le reste à charges reste un frein à la massification de la rénovation performante globale ;
- L'absence de continuité entre l'accompagnement de l'espace conseil France Renov et les missions assurées par les opérateurs agréés « Mon Accompagnateur Renov' » (MAR) due à leur développement sur le territoire sans possibilité de coordination par la collectivité.

Le Pacte territorial France Renov offre l'opportunité pour la Métropole de lever nombre de ces freins identifiés, en déployant la stratégie suivante :

- Poursuite des missions de l'espace conseil France Renov d'animation territoriale : mobilisation des publics, mobilisation des professionnels, information de premier niveau, conseil personnalisé ;
- Poursuite de la mission de Guichet unique d'orientation toute thématique Habitat par l'espace conseil France Renov vers les dispositifs présents sur le territoire (opérateurs ANAH, ADIL76 notamment),
- Préparation de l'élargissement des missions d'animation, de conseil et d'accompagnement toutes thématiques Habitat en 2026 via la réalisation d'une étude pré-opérationnelle en 2025 permettant d'identifier les évolutions nécessaires à l'intégration des thématiques d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, de lutte contre l'habitat dégradé et indigne,
- Développement d'une mission de conseil renforcé en amont de l'orientation vers un MAR afin de fiabiliser les projets et améliorer le taux de passage à l'acte de rénovation,
- Maintien de la complémentarité entre les dispositifs d'accompagnement de la Métropole Rouen Normandie, les aides à la rénovation énergétique performante de la Région Normandie notamment les dispositifs IDEE Copro et Chèque Eco-Energie (audit et travaux) et les différents dispositifs nationaux mobilisables (MaPrimeRénov, CEE...),

- rendre gratuit pour tous les ménages l'accès à la mission de MAR et lever ainsi ce frein du préfinancement et/ou du reste à charge par le ménage.

Ainsi, afin de mettre en œuvre le service public de la rénovation de l'habitat sur l'ensemble du territoire métropolitain, une convention nommée « Pacte territorial » sera passée entre la Métropole et l'Anah. Elle détaille les missions que la collectivité souhaite réaliser et leurs modalités de financement.

Le Pacte territorial de la Métropole 2025-2027 comporte 3 volets :

- La mobilisation des ménages et des filières professionnelles (volet obligatoire)
- L'information, le conseil et l'orientation du particulier ou de la copropriété (volet obligatoire)
- L'accompagnement gratuit du particulier jusqu'au terme du projet pour l'ensemble des propriétaires occupants (rénovation énergétique, habitat indigne et autonomie) (volet facultatif)

Le montant prévisionnel du Pacte territorial sur les volets 'dynamique territoriale', 'informations conseil' et 'accompagnement' est le suivant :

		2025	2026	2027	TOTAL
Missions de dynamique territoriale	Subvention Anah	245 000 €	245 000 €	245 000 €	735 000 €
	Métropole	245 000 €	245 000 €	245 000 €	735 000 €
Missions d'informations, conseils et orientation	Subvention Anah	450 000 €	450 000 €	450 000 €	1 350 000 €
	Métropole	690 000 €	690 000 €	690 000 €	2 070 000 €
Missions d'accompagnement gratuit – tous les ménages	Subvention Anah	605 000 €	1 105 000 €	1 768 000 €	3 478 000 €
	Métropole	179 000 €	320 000 €	504 000 €	1 003 000 €
TOTAL Métropole		1 140 000 €	1 255 000 €	1 439 000 €	3 808 000 €
TOTAL ANAH		1 300 000 €	1 800 000 €	2 463 000 €	5 563 000 €
TOTAL		2 414 000 €	3 055 000 €	3 902 000 €	9 371 000 €

Mixité sociale : la Métropole expérimente une prime de minoration des loyers de logements sociaux dans 10 communes

La Métropole va expérimenter un soutien financier aux bailleurs sociaux sous forme de primes forfaitaires en contrepartie d'une baisse de loyer octroyée aux ménages du 1er quartile de ressources pour l'attribution d'un logement dans une commune ayant des marges d'accueil de ménages très modestes. Les ménages relogés au titre des démolitions dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) ne sont pas concernés par cette disposition car les bailleurs qui les relogent bénéficient déjà d'une aide équivalente financée par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU). Il s'agit de donner l'opportunité aux bailleurs sociaux de reloger les ménages, qui le souhaitent, dans l'une des communes cibles sans que le montant du loyer soit un frein.

Les communes ciblées par ce dispositif sont les suivantes : Bonsecours, Bois-Guillaume, Boos, Isneauville, Le Mesnil-Esnard, Franqueville-Saint-Pierre, Bihorel (hors QPV), Duclair, Mont-Saint-Aignan, Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

Cette expérimentation reprend les critères d'éligibilité du dispositif mis en place par l'ANRU et déjà pratiqués par plusieurs bailleurs sociaux du territoire pour favoriser les parcours résidentiels des ménages relogés hors des Quartiers en Politique de la Ville (QPV) dans des logements neufs ou récents.

Conditions d'éligibilité liées aux ménages :

- Avoir des ressources au moment de la demande inférieures au 1er quartile de ressources des demandeurs de logements sociaux. Le montant est mentionné à l'article L 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Le seuil est fixé chaque année par arrêté ministériel. Il correspond au « niveau de ressources le plus élevé du quartile des demandeurs aux ressources les plus faibles parmi les demandeurs d'un logement social. » (Seuil MRN 2024 = 9 504 € / an / UC),
- Le Taux d'Effort et le Reste à Vivre doivent rester compatibles avec les ressources (Seuils MRN, respectivement \leq à 35 % et \geq à 15 € / jour / UC),
- La date de signature du bail doit être postérieure à la délibération du Conseil métropolitain validant l'expérimentation,
- Les ménages dits « relogés ANRU » sont exclus (ils peuvent bénéficier de minoration de loyer financée par l'ANRU).

Conditions d'éligibilité relatives aux caractéristiques du logement :

- Logements locatifs sociaux situés dans une des communes cibles (classées en catégorie C de la CIA) et hors QPV pour la commune de Bihorel,
- Logements neufs, récents (mis en 1ère location dans le parc locatif social à compter du 1er janvier 2009) ou anciens mais énergétiquement performants (étiquette A, B, C du DPE).

Conditions d'éligibilité relatives aux caractéristiques du loyer appliqué :

- Il ne doit pas dépasser le plafond du loyer de référence (qui correspond au plafond de loyer du barème APL applicable à la date de signature du bail).
- Il doit faire l'objet d'une réduction effective motivée par la situation individuelle du ménage et la nécessité de maîtriser son reste à charge.

Montant de l'aide de la Métropole

Le montant est forfaitaire et défini selon la typologie du logement attribué :

- Montant de la prime pour une attribution dans un T1 ou T2 : 2000 €
- Montant de la prime pour une attribution dans un T3 : 6500 €
- Montant de la prime pour une attribution dans un T4 ou T5 : 9000 €

La prime sera versée en une seule fois à l'attribution du logement. L'année 2025 sera une année d'expérimentation et dotée d'un budget de 40 000 €.

La Métropole adopte une Stratégie de transition économique alliant soutien au développement et transition social-écologique

La Métropole s'est consacrée très tôt à la lutte contre le changement climatique et à l'anticipation des risques sociaux qui y sont liés. La COP locale, initiée en 2017 et concrétisée par l'Accord de Rouen pour le climat en 2018, puis le PCAET en 2019, ont eu pour objectif de mobiliser les acteurs publics et privés de l'écosystème métropolitain sur les enjeux liés au changement climatique en vue d'intégrer ces enjeux dans l'ensemble de ses politiques.

Depuis 2020, la Métropole a fait de la transition social-écologique la colonne vertébrale de son action et de ses projets pour prendre toute sa part dans l'inévitable transformation des modèles de développement des territoires.

L'objectif de la Métropole est de ne pas opposer, mais bien d'allier, la transition social-écologique et le soutien au développement économique du territoire. La Stratégie de transition économique est déclinée en quatre enjeux, un enjeu transversal et trois enjeux à impact :

- Force du collectif qui affirme l'engagement de co-construction et de coopération ainsi que les rôles qu'il est proposé d'assigner à la Métropole : la promesse d'agir en facilitateur et en stimulateur pour impulser et diffuser, en intermédiaire territorial pour favoriser le partage et les échanges entre les acteurs de l'écosystème, en coordinateur de coopération pour fédérer sur des projets collectifs utiles à la stratégie.

- Impact sur le territoire - Pour un développement économique qui construit un territoire de croissance soutenable et intelligente en mobilisant ses ressources et son écosystème local pour accompagner les acteurs du territoire, accueillir de nouvelles activités en cohérence avec les besoins du territoire et mobiliser très tôt les jeunes entreprises sur les objectifs de transition.

- Impact sur la planète - Pour un développement économique résilient et régénératif qui maîtrise son impact environnemental et les ressources qu'il mobilise en appuyant la transformation énergétique et environnementale des opérateurs économiques, en développant l'économie circulaire, en optimisant la ressource foncière, en encourageant l'économie de proximité, en adaptant les activités économiques aux risques naturels et industriels.

◦ Impact social et sociétal - Pour un développement inclusif et propulsif qui soutient les emplois décents pour tous et fait fructifier les talents, qui accroît la part de l'ESS dans l'économie du territoire, organise l'intégration des étudiants dans son territoire, favorise l'accès de nouveaux publics à l'entrepreneuriat et encourage la responsabilité sociétale des entreprises.

Ces quatre enjeux sont déclinés en multiples actions, qui concernent tous les domaines de compétence de la Métropole, et qui ne constituent pas un corpus exhaustif mais sont des illustrations de projets déjà à l'œuvre, de propositions nouvelles ou de sujets à expertiser ou à approfondir pour accélérer la transition. Les échanges avec les territoires voisins, les communes, les entreprises, les réseaux devront permettre de les compléter de nouveaux projets ou de nouvelles initiatives.

La Stratégie de Transition Economique donne un cap ; elle propose un cadre de travail et d'engagement qu'il conviendra dans les cinq ans qui viennent d'enrichir et de fertiliser pour entretenir une dynamique agile et vivante et réussir la transformation de l'économie du territoire métropolitain.

La Métropole lance un appel à projets pour la création d'un lieu de vie culturel et polyvalent sur le site du triangle Béthencourt

La Métropole souhaite favoriser l'émergence d'un nouveau pôle culturel et créatif attractif aux portes du quartier Flaubert et plus particulièrement, sur les quais rive gauche et ses abords, constitué d'activités déjà bien identifiées de la population, tels que le 106 scène de musiques actuelles et celles des hangars 105 et 107 (centre d'art contemporain, restaurants, librairie, cité immersive Vikings...), mais aussi d'aménagements émergents comme le parc-canal Camille Claudel, qui renforceront la grande promenade verte en couture de Seine, du Pont Corneille jusqu'à la presqu'île Rollet.

Situé dans l'éco-quartier Flaubert, le site Béthencourt, aussi appelé triangle Béthencourt, est un espace urbain au potentiel fort situé sur une parcelle du domaine public d'Haropa Port d'une superficie de 16 000 m². Composé de huit bâtiments, dont le bâtiment emblématique dit de l'Horloge, le site est aujourd'hui encore occupé en partie par le service technique d'Haropa Port, site de Rouen (STR), appelé à déménager à l'horizon 2027.

La Métropole souhaite dans ce cadre sélectionner un opérateur économique pour concevoir et porter un programme d'investissement et assurer l'exploitation de ce futur lieu de vie culturel, dans le cadre d'un Appel à projets.

Le projet proposé devra nécessairement répondre aux objectifs suivants :

- Valoriser un patrimoine bâti, témoin de l'histoire portuaire et industrielle du quartier,
- Développer un projet économiquement viable, sans subvention et sans participation publique de la Métropole,
- Proposer un projet de lieu de vie culturel, hybride et convivial participant au développement et à l'animation du quartier Rouen Flaubert, perméable à son environnement et ouvert aux usagers de ce quartier et plus largement à ceux de la Métropole,
- Diversifier l'offre culturelle, artistique et créative en complémentarité avec les structures déjà en place dans le quartier et sur le territoire.

La Métropole s'engage à hauteur de 280 000 € pour la restauration et la réhabilitation de la Synagogue d'Elbeuf

C'est dans le cadre de sa politique patrimoniale, touristique et culturelle que la Métropole a été sollicitée sur le projet de la Synagogue d'Elbeuf, porté par l'Association Culturelle des Amis de la Synagogue d'Elbeuf (ACASE).

En 1871, l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine marque l'arrivée d'industriels alsaciens à Elbeuf, parmi lesquels des industriels de confession juive. Cette communauté apporte avec elle son savoir-faire en matière d'industrie textile dont le bassin local va largement bénéficier. Le culte est d'abord célébré dans deux oratoires privés avant que la synagogue actuelle ne soit édifiée en 1909, venant ainsi s'inscrire dans le tissu urbain développé lors de l'expansion de la ville. Située dans le centre-ville d'Elbeuf, la Synagogue est composée de la réunion de 2 bâtiments. D'une part, une maison bourgeoise typique des cités développées à la Révolution industrielle, construite en briques, de deux niveaux et d'un étage sous comble. Elle est couverte d'une toiture à deux pans en ardoises. D'autre part, une autre maison bourgeoise construite en briques, présentant des dimensions similaires à la première bâtisse, clôt la parcelle. L'élévation ouest de cette ancienne habitation a été modifiée afin de permettre la création d'une extension.

Dès 1941, la Synagogue est réquisitionnée et transformée en écurie. Elle devient la cible d'actes antisémites : fenêtres brisées et étoiles jaunes peintes sur la façade extérieure, conservées encore aujourd'hui. L'édifice est sans doute l'un des derniers en France portant encore les stigmates de l'antisémitisme des années de l'Occupation. Il constitue un précieux témoignage de l'importance de la communauté israélite de la ville d'Elbeuf et plus particulièrement, des grandes familles ayant contribué à l'essor de la ville par l'industrie textile, dont le patrimoine industriel est un marqueur de l'identité métropolitaine. La Synagogue est inscrite au titre des monuments historiques depuis 2009.

L'Association Culturelle des Amis de la Synagogue d'Elbeuf souhaite faire de cet édifice un centre culturel dédié au judaïsme en Normandie, mettant en lumière l'histoire industrielle du territoire d'Elbeuf en lien avec l'arrivée d'une communauté d'industriels juifs alsaciens. Conformément à ses statuts, l'association a notamment pour objet de mettre en valeur l'aspect industriel du patrimoine datant de la présence des juifs d'Alsace (1870-1975) à Elbeuf et d'utiliser la Synagogue à des fins d'activités culturelles. L'ACASE a reçu délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de l'association culturelle des Israélites du canton d'Elbeuf, propriétaire de l'édifice, en vue d'effectuer les travaux de restauration de la Synagogue. En tant que lieu de mémoire, l'équipement évoquerait également les usages de la Synagogue au cours de la Seconde Guerre Mondiale, ainsi que la période de l'Occupation. Des activités artistiques et culturelles complémentaires autour de la danse ou de la calligraphie par exemple pourraient également être organisées, le programme scientifique et culturel définitif restant à affiner, tout comme les modalités de fonctionnement du lieu.

Ce projet patrimonial et culturel s'appuie sur la restauration de l'édifice inscrit aux Monuments historiques avec le souhait de redonner à la Synagogue son apparence de 1909. Le projet de restauration s'appuie sur quatre tranches distinctes. Les tranches 1 et 2 concernent spécifiquement les travaux dits de gros œuvre et garantissent la restauration du bâti en vue de la conservation et de la préservation de la Synagogue, permettant d'y accueillir, à l'issue des travaux, le projet d'animation à vocation touristique et culturelle. Les travaux ont commencé en 2024 et s'étaleront sur 4 ans pour un montant total de 4 156 264 € TTC. Cette enveloppe comprend les travaux de restauration (correspondants aux tranches 1 et 2 du budget prévisionnel), ainsi que les travaux d'aménagements intérieurs et d'équipements (tranches 3 et 4).

En 2023, la Synagogue a bénéficié de la Mission Patrimoine, garantissant à l'ACASE un financement de 330 000 €. Confiée à Stéphane Bern et déployée par la Fondation du patrimoine, la Mission Patrimoine contribue à la sauvegarde du patrimoine français dans toute sa diversité en mobilisant des crédits du Ministère de la Culture et de FDJ. En tant que projet emblématique de la Mission Patrimoine, la Synagogue bénéficie d'une aide bonifiée de la DRAC Normandie, Ministère de la Culture pour ses travaux de restauration. Le financement du projet s'appuie également sur des subventions de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime. En complément, la Métropole a été sollicitée pour apporter une aide sur les deux premières tranches de l'opération qui concernent spécifiquement les travaux de restauration. Le montant prévisionnel de la tranche 1 s'élève à 728 699 € et à 899 075 € pour la tranche 2. La Métropole va apporter une subvention de 118 665 €, soit 16,28 % du montant prévisionnel, pour la tranche 1 et de 161 995 €, soit 18,02 % du montant prévisionnel, pour la tranche 2.

La subvention correspondante est déployée dans le cadre du dispositif FACIL Culture, créé par la Métropole en septembre 2024. Le FACIL Culture est un fonds d'aide dédié aux investissements culturels pour la période 2025-2028, ayant vocation à soutenir les dépenses dédiées aux équipements culturels dans le cadre d'une culture durable, favorisant la transformation du territoire.

Au regard du projet patrimonial et culturel porté par l'ACASE pour la Synagogue dont la première étape consiste en la restauration de l'édifice, la Métropole décide de déployer une subvention de 280 660 €.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes à hauteur d'environ 6,2 millions d'euros

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Ces investissements se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les co-financeurs du territoire.

Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Anneville-Ambourville**
- Travaux de restauration de la façade ouest de l'église - Tranche 6 (FAA : 32 105,08 € / FACIL : 12 164,94 €)
- **Boos**
- Requalification de la place centrale, voirie et réseaux, éclairage public, aménagements paysagers (Convention : 2 526 000 €)
- **Freneuse**
- Construction d'une halle polyvalente (FAA : 27 768,53 € / FACIL : 56 777,00 €)
- **Montmain**
- Travaux de mise aux normes sur des bâtiments communaux (FAA : 6 335,23 €)
- **Hautot-sur-Seine**
- Travaux de mise aux normes de l'électricité du château d'Hautot-sur-Seine (FAA : 974,52 €)
- **Orival**
- Installation de stores occultants de l'école maternelle (FAA : 747,97 €)
- Luminaires LED salle VAL DORE (FAA : 748,95 €)
- **Hénouville**
- Éclairage LED - Mairie et Maison des Associations (demande complémentaire) (FAA : 2 486,31 €)
- Réfection et entretien du presbytère (FAA : 1 944,25 € / FACIL : 1 944,25 €)
- Réparation de la toiture de la salle « Hector Malot » (FAA : 1 970,34 € / FACIL : 1 970,34 €)

- Installation d'un distributeur automatique de pains (FAA : 2 495,14 € / FACIL : 2 495,14 €)

- **Cléon**

- Construction d'un groupe scolaire (FACIL : 628 182,00 €)

- **Oissel-sur-Seine**

- Aménagement d'un espace multi-sports dans le quartier des Landaus (FACIL : 11 750,40 €)

- **Caudebec-lès-Elbeuf**

- Aménagement d'un parking perméable en dalles engazonnées (FACIL : 11 539,75 €)

- **La Bouille**

- Installation d'outils pédagogiques numériques pour l'école « Le Petit Prince » (FACIL : 1 914,31 €)

- **Rouen**

- Renaturation des cours d'écoles, des crèches et de l'ALSH - 2024-2027 (FACIL : 1 500 000,00 €)

- Restauration de l'église de la Madeleine tranche 2 : couverture et charpente des transepts et de la nef (FACIL : 77 591,07 €)

- **Quevillon**

- Travaux d'économies d'énergie et restauration de la salle polyvalente (FACIL : 50 465,00 €)

- **Grand-Couronne**

- Réaménagement du Square « Varlin » - Jeux inclusifs (FACIL : 5 437,11 €)

- Travaux église Saint-Antoine (FACIL : 8 099,19 €)

- Travaux de raccordement à la fibre optique dans divers bâtiments communaux (FACIL : 6 502,50 €)

- Installation équipement d'alarme PPMS sur divers bâtiments communaux (FACIL : 5 929,27 €)

- Travaux d'aménagement dans des espaces municipaux (FACIL : 11 579,61 €)

- Travaux d'aménagement de voies piétonnes sur des espaces communaux (FACIL : 12 040,00 €)

- Achat d'un véhicule électrique (FACIL : 18 449,50 €)

- Installation de caméras de vidéoprotection (FACIL : 15 621,01 €)

- Rénovation de l'éclairage du gymnase Hélène Boucher (FACIL : 10 405,62 €)

- **Darnétal**

- Accessibilité des bâtiments (FACIL : 12 154,23 €)

- **Maromme**

- Travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie (FACIL : 1 174 999,21 €)

- **Roncherolles-sur-le-Vivier**

- Travaux pour la végétalisation de la cour des écoles (FACIL : 16 822,26 €)

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 | 06 60 71 99 61